

# Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

## La méthanisation

Jean-Louis HERAUD

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Deux-Sèvres

Réunion publique Rocherfort/Mer – 29 avril 2016

Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir



# Sommaire

- Généralités
  - Qu'est-ce qu'une ICPE
  - Les procédures ICPE
- La méthanisation et la réglementation des ICPE
  - Éléments de contexte
  - Activités classées
  - La télédéclaration
  - L'enregistrement
  - L'autorisation unique
  - Retours d'expériences
- Echanges

# Qu'est-ce qu'une ICPE ?

- activité fixe à caractère industriel ou agricole susceptible d'entraîner des **impacts ou des risques sur son environnement**, notamment pour la sécurité et la santé des riverains (article L. 511-1 du Code de l'Environnement).
- Une ICPE remplit certains critères listés dans la « nomenclature des installations classées » regroupant quatre catégories de rubriques :
  - emploi ou stockage de certains types de substances (ex. toxiques, dangereux pour l'environnement...),
  - type d'activité (ex. élevages, industries agroalimentaires ...),
  - activités relevant de la Directive dite « IED »,
  - substances relevant de la Directive « SEVESO 3 ».

# Les procédures ICPE (1/2)

- 3 procédures différentes :
  - déclaration (immédiat)
  - enregistrement (5 mois)
  - autorisation (1 an)
- Démarche **préalable**
- Silence vaut **refus**

# Les procédures ICPE (2/2)

	AUTORISATION	ENREGISTREMENT	DECLARATION
<b>DOSSIER</b>	OUI	OUI	OUI
<b>ETUDE D'IMPACT</b>	OUI	NON	NON
<b>RAPPORT DE BASE</b>	Si IED	NON	NON
<b>MISE EN OEUVRE MTD</b>	Si IED	NON	NON
<b>INSTRUCTION RECEVABILITE</b>	OUI	OUI	NON
<b>CONSULTATION ADMINISTRATIVE</b>	OUI	OUI	NON
<b>CONSULTATION PUBLIQUE</b>	OUI	OUI	NON
<b>COMMISSAIRE ENQUETEUR</b>	OUI	NON	NON
<b>PRESENTATION RAPPORT CoDERST</b>	OUI	NON *	NON
<b>POSSIBILITE OPPOSITION</b>	OUI	OUI	NON
<b>ACTE DELIVRE</b>	ARRETE PREFECTORAL	ARRETE PREFECTORAL	PREUVE DE DEPOT
<b>DUREE D'INSTRUCTION</b>	10 à 12 MOIS	< 5 MOIS	< 1 MOIS
<b>RE-EXAMEN AUTORISATION</b>	Si IED	NON	NON

# Éléments de contexte

- 2007 □ Grenelle de l'environnement
- 3 août 2009 □ loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement
- 12 juillet 2010 □ loi portant engagement national pour l'environnement.
- 14 et 15 septembre 2012 □ conférence environnementale
- Mars 2013 □ plan « Energie Méthanisation Autonomie Azote »
- 17 août 2015 □ loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

# Activités classées

- Classement activité principale :
  - 2781 ☐ installations de méthanisation de déchets non dangereux
  - 3532 ☐ valorisation de déchets non dangereux
- Activités associées classées :
  - 1532 ☐ stockage de bois ou de<sup>m</sup> combustibles analogues
  - 2160 ☐ silos et installations de stockage en vrac de céréales
  - 2171 ☐ dépôts de fumiers (hors annexe d'exploitation agricole)
  - 2780 ☐ compostage
  - 2910 ☐ combustion
  - 4718 ☐ gaz inflammable liquéfié

# La télédéclaration

- Déclaration en ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- 5 formulaires CERFA
- Arrêté ministériel de prescriptions générales
- Vérification de validité immédiate
- Délivrance immédiate de la preuve de dépôt
- Transmission automatique à la Préfecture



# Enregistrement

- procédure d'examen au cas par cas
- avis du conseil municipal des communes concernées
- consultation du public en mairie et sur Internet
- arrêté ministériel de prescriptions générales
- arrêté préfectoral d'enregistrement

# L'autorisation unique

- **1** seul dossier pour 5 procédures :
  - Permis de construire
  - Autorisation de défrichement
  - Dérogation espèces protégées
  - Autorisation ICPE
  - Autorisation au titre du code de l'énergie
- **1** guichet unique □ bureau de l'environnement de la Préfecture
- **1** intégrateur □ l'inspecteur de l'environnement de la DDCSPP des Deux-Sèvres
- **1** acte unique □ arrêté préfectoral

# Retours d'expériences

- Prendre le temps de construire le projet :
  - visites de sites en fonctionnement
  - études bibliographiques
  - journées d'information
  - formations
- Communiquer en amont du projet pour le faire accepter
- Rencontrer les administrations pour anticiper

# Quelques sites utiles

- <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F33414> (déclarations)
- <http://www.ineris.fr/aida> (réglementation, nomenclature)
- <http://installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/> (site dédié aux installations classées)
- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/> (données environnementales)

**Je vous remercie de votre  
attention**

[ddcspp-envi@deux-sevres.gouv.fr](mailto:ddcspp-envi@deux-sevres.gouv.fr)